

Intitulé Diplôme : Certificat de Spécialisation (CS) Arboriste Élagueur

Niveau : 4

Lieu : ISETA ALTERNANCE

Code diplôme : 46321406

Date d'ouverture : septembre 2018

Nombre de place : 8

Durée de la formation : 1 an

Statut : salarié

Type de contrat : contrat d'apprentissage et de professionnalisation

Type d'alternance : 2 semaine en centre par mois en respectant la saisonnalité

Heures de formation : 595 heures en centre de formation

Objectif

Le CS « Arboriste Élagueur » par alternance, sur le site ISETA de Sevrier est une formation de niveau 4 devant permettre à son titulaire d'occuper un poste d'ouvrier qualifié et spécialisé en élagage. Le stagiaire sera amené à obtenir une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés.

Cette formation constitue un moyen efficace de se former aux techniques de grimpe, de déplacement, de taille et d'élimination de branches et/ou arbres.

Cette formation est mise en place afin de répondre aux besoins exprimés par la profession.

Conditions d'entrée

- Bénéficier d'un niveau 4 «Bac Professionnel Forêt ou Paysage», ou d'un niveau 5 type BTSA «Aménagements Paysagers» ou «Gestion Forestière»
- Justifier d'une année continue de travail dans le milieu agricole en lien avec le paysage ou la forêt (justification par bulletin de paye)
- Tout candidat ayant déjà acquis une expérience professionnelle en dehors du milieu agricole (3 ans minimum justifiés par bulletin de paye) et souhaitant se professionnaliser dans le métier de la gestion du patrimoine arboré. (Possibilité d'intégrer ce cursus sur dérogation)
- Avoir 16 à 25 ans révolus, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

NB : Pas de conditions d'âge pour toute personne en situation de handicap reconnu, compatible avec la formation.

Modalités d'inscription et d'accompagnement :

- Retirer un dossier de candidature
- Participer à un entretien individuel et/ou accompagnement, individuel et collectif pour la recherche d'entreprise
- Passer un test de sélection (grimpe et déplacement dans l'arbre)
- Signer un contrat de professionnalisation

L'inscription définitive sera prononcée à l'issue d'un entretien avec le candidat, ainsi que la présentation de l'aptitude à la conduite délivrée par la médecine du travail.

Type d'entreprises d'accueil :

- Entreprises du paysage développant un secteur élagage
- L'office National des Forêts
- Entreprises privées forestières

Aucun frais de scolarité, formation financée par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé(OPCA) dont relève l'entreprise d'accueil

Répartition horaires et modalités d'examen

Cette formation de 595 heures se déroule en trois unités capitalisables.

La qualification est délivrée par l'acquisition de trois Unités Capitalisables acquises tout au long de l'année de formation

- **L'UC 1** : « Définir une stratégie d'intervention » s'enseignera jusqu'à la mi-janvier,
- **L'UC2** : « Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail » s'enseignera tout au long de l'année,
- **L'UC3** : « Réaliser des interventions techniques sur les arbres » à partir de janvier jusqu'à la fin de formation,

La formation est séquencée en trois unités capitalisables (UC). Chacune de ces UC est indépendante. La validation d'une UC est liée à l'acquisition des objectifs à atteindre à l'intérieur de cette même UC.

Mode d'évaluation des UC

- Une première unité : théorique et pratique, sur la participation à la stratégie d'intervention en amont de tout chantier d'élagage à travers des notions administratives, sécuritaires et physiologiques des végétaux.
- Une seconde unité : pratique, sur la mise en œuvre par le candidat des techniques d'accès au poste de travail dans le respect des règles de sécurité.
- Une troisième unité : pratique, sur la réalisation des interventions techniques d'entretien, de consolidation et de suppressions des arbres en toute sécurité, en veillant à utiliser le matériel adéquat.

Un plan d'évaluation détaillé des épreuves certificatives est porté à la connaissance des apprenants, après validation par le président de jury.

Les apprenants ayant échoués à une ou plusieurs unités capitalisables auront, la possibilité d'effectuer une séance de remédiation.

Unités capitalisables	Enseignements des UC	Heures pédagogique en face à face	Formateurs	TOTAL heures des UC
UC I	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des attentes du client • Prise en compte du végétal dans son environnement • Diagnostic de l'état physiologique et sanitaire de l'arbre ou des arbres, des arbustes, arbrisseaux • Identification des conditions d'intervention • Analyse des risques et les dangers • Préparation du chantier en amont de l'intervention • Examen UC 	7 heures 21 heures 60 heures 7 heures 14 heures 46 heures 1 heure	GROROD S. BECK C. BECK C. + MENEGUIN C. GROROD S. GROROD S. GROROD S. + RIAN T H. GROROD S. + MENEGUIN C. + BECK C.	156h
UC II	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à l'arbre et aux postes de travail avec une nacelle • Accéder à l'arbre et aux postes de travail à la corde ou à l'échelle • Procéder aux vérifications quotidiennes • Procéder aux vérifications réglementaires du matériel et équipements • Procéder aux affutages de outils • Examen UC 	28 heures 96 heures 6 heures 7 heures 10 heures 2.5 heures	GROROD S (Base RU 74) GROROD S (BOUVIER F) GROROD S GROROD S (BEDOUIN C) GROROD S	149.5h
UC III	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les réglages des matériels utilisés avant et en cours de chantier • Couper les branches en fonctions des objectifs • Réaliser les opérations de démontage • Réaliser les opérations de d'abattage • Réaliser les opérations de rognage et/ou dessouchage • Réaliser les opérations de consolidation de l'arbre • Réaliser les opérations de broyage et nettoyage du chantier • Informer du déroulement et résultats de son action • Procéder aux vérifications quotidiennes • Procéder aux vérifications réglementaires du matériel et équipements • Procéder aux affutages de outils • Examen UC 	14 heures 85 heures 70 heures 42 heures 7 heures 14 heures 14 heures 7 heures 6 heures 7 heures 10 heures 3.5 heures	(BEDOUIN C) GROROD S GROROD S (BEDOUIN C) (BEDOUIN C) GROROD S (BEDOUIN C) GROROD S GROROD S GROROD S (BEDOUIN C) GROROD S (BEDOUIN C)	279.5h
V.A.E	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des acquis 	10 heures	GROROD S	10h
TOTAL DES HEURES EN FORMATION : 595h				

Plateaux techniques



- Une salle équipée d'un vidéo projecteur,
- Salle informatique
- Matériel de d'élagage et de démontage
- Travaux pratiques en situation réelle, sur chantiers d'élagage
- BASE 74 RU, est une Éco-plateforme de Formation



Les plus (voyages, actions diverses...)

- Un réseau fidélisé de partenaires d'entreprises
- Plus de 30 ans d'expérience dans la formation en aménagements paysagers et forestiers
- Une base Eco plateforme, outil pédagogique indispensable à la conduite d'engins (située à Rumilly 74)
- Des intervenants experts dans le domaine du paysage, des professionnels comme intervenants
- Dans le cadre de cette formation, les apprenants passent le certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et le GSST (Grimpeur et Sauveteur Secouriste du Travail) qui est un bon moyen de s'assurer des connaissances et savoir-faire de l'élagueur en termes de sécurité sur et hors chantier.
- Formation aux CACES 3
- AIPR (préparation)

Taux de réussite examens

2019 : 100%